

Commune de Villeconin



Dossier d'approbation

Pièce n°4-b : règlement graphique de la commune au 1/8000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération

Le :

Le Maire :



- Zones urbaines**

 - Zones urbaines destinées aux équipements publics
 - Zone urbaine destinée aux activités économiques

Zones agricoles

 - Zone agricole destinée aux activités de centre équestre
 - Zone agricole destinée aux activités maraîchère

Zones naturelles

 - Zone de protection des habitats des massifs boisés de plus de 100 ha (grands ouverts).

Espace Boisé Classé (EBC)

 - Secteurs/habitants identifiés au titre de l'article L.15-10 du Code de l'urbanisme (Bâtiments identifiés au titre de l'article L.15-11-2° du Code de l'urbanisme)
 - Bâtiments identifiés au titre de l'article L.15-11-2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)

Secteurs identifiés au titre de l'article L.15-15 du Code de l'urbanisme

 - Immeubles à protéger identifiés au titre de l'article L.15-19 du Code de l'urbanisme

Secteur identifié au titre de l'article L.15-23 du Code de l'urbanisme pour la préservation de la communauté écologique de la Renarde

Emplacements réservés identifiés au titre de l'article L.15-42 du Code de l'urbanisme

N°	Période	Durabilité	Couleur
1	SI	Structure	14 84 1F
2	SI	Centrale	2 22 1F
3	20-30	Structure	14 84 1F
4	20-30	Centrale	2 22 1F
5	2-3	Structure	14 84 1F

Légende des emplacements réservés

Patrimoine des orientations d'aménagement et de programmation

Silpes d'exploitation agricole en zone urbaine

Secteurs à sensibilité archéologique

